

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/83

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de voter les crédits consacrés à l'aide aux communes et intercommunalités pour leurs opérations de voirie engagées à partir de 2012, qu'il s'agisse de voirie communale ou d'aménagements sur routes départementales en traverses d'agglomération.

Sont également soutenus dans le cadre de cet axe :

- la mise en souterrain des réseaux aériens,
- les efforts d'équipement en matériel de viabilité hivernale engagés par les communes situées en zones de montagne ou en zones défavorisées,
- les acquisitions d'équipements de lutte contre l'incendie (hors poteaux d'incendie).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAT	Direction des routes, des transports et des déplacements	4 900 000 €
	TOTAL	4 900 000 €

1231 - Voirie - Aide aux collectivités

Crédits proposés pour le BP 2012 : 4 900 000 €

Rappel des crédits inscrits au BP 2011 : 2 500 000 €

Les règles pour le financement des aménagements de traverses d'agglomérations et d'aide à la voirie communale en vigueur jusqu'en 2010 ont été réformées par l'assemblée plénière du 25 octobre 2010 dans le cadre de la révision des politiques (RevPol).

Pour 2012, il est proposé :

- **1 900 000 €** de crédits de paiement (CP) pour honorer le versement des aides relatives aux dossiers de 2010 restant instruits selon les règles en vigueur jusqu'en 2010 ;
- **5 050 000 €** d'AP et **3 000 000 €** de CP pour les dossiers intervenant dans le cadre du nouveau dispositif.

L'augmentation du budget 2012 consacré aux aides aux collectivités pour la voirie est due à la mise en place du fonctionnement en AP/CP à partir de 2010, qui se traduit mécaniquement deux ans après par une montée en charge des CP votés au BP avec une baisse concomitante des reports.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :


Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
1231	Subvention de la voirie communale	2 500 000,00 €	4 900 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des projets routiers, et en accord avec la Commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL